SAINTE-TULLE VELO SPORTS
Siège social : Maison du Peuple, place Jules Guesde 04220 Sainte-Tulle
Association sportive loi 1901 déclarée sous le n° 0044004424
à la sous-préfecture de Forcalquier 04300 en date du 1er février 2007
Publication au J.O le 24 février 2007 sous le n° 36 – 20070008

REGLEMENT COURSE CYCLISTE UFOLEP DU 08 MAI 2025

Objet : Course cycliste U.F.O.L.E.P. « **15ème Grand Prix Avarello »**

Date : Jeudi 08 mai 2025 de 8h00 à 18h00.

Organisateur : STVS-Sainte Tulle Vélo Sports.

Responsable : Alain BASSI 80, avenue François Beraud 04220 STE TULLE.

Fédération de tutelle : Course organisée sous le couvert de la fédération U.F.O.L.E.P.

Comité départemental 04 - 9 chemin des Alpilles 04991 DIGNE LES BAINS

Compétiteurs : 4 épreuves ouvertes aux coureurs licenciés de la fédération U.F.O.L.E.P. Catégories 1-2-3-4.

Nombre de coureurs : 160 répartis sur les 4 épreuves.

Circuit : Il se situe dans la Z.A des Bastides Blanches. Les concurrents emprunteront l'avenue du Languedoc- l'avenue de la Côte d'Azur- l'avenue de Provence dans le sens des aiguilles d'une montre.

Distance : Circuit de 2,5 kms à effectuer Cat 1 : 32 fois - Cat 2 : 28 fois - Cat 3 : 24 fois - Cat 4 : 20 fois

Dossards : Ils seront placés au dos sur le côté gauche du maillot.

Sécurité : Elle sera assurée par :

- des signaleurs bénévoles du club cycliste qui, aidés par la police municipale, faciliteront le passage des coureurs à chaque carrefour.

- Association AFPS avec 4 agents diplômés et un véhicule qui stationnera au PC course située avenue du Languedoc.

Les concurrents s'engageront à respecter scrupuleusement le règlement UFOLEP ainsi que le code de la route. Il est rappelé que le port du casque est obligatoire.

Assurances : Pour l'organisateur par un contrat assurance à l'assureur de l'Ufolep national AXA

Pour les coureurs par leurs licences UFOLEP en responsabilité civile et individuelle accident.

Respect du règlement : Trois commissaires officiels désignés par la fédération UFOLEP seront chargés de faire respecter le présent règlement ainsi que celui de la fédération dont dépend la course.

Tour sur crevaison : Ce bénéfice du tour sur crevaison ne pourra être **accordé qu'une seule fois et avant les dix derniers kilomètres** de l'épreuve, sans aucune dérogation possible.

Récompenses : Les 5 premiers de chaque catégorie seront récompensés suivant le principe de la fédération UFOLEP.

Président : Alain Bassi tél 06 82 67 53 29 courriel bassi.alain@orange.fr

SAINTE-TULLE VELO SPORTS
Siège social : Maison du Peuple, place Jules Guesde 04220 Sainte-Tulle
Association sportive loi 1901 déclarée sous le n° 0044004424
à la sous-préfecture de Forcalquier 04300 en date du 1er février 2007
Publication au J.O le 24 février 2007 sous le n° 36 – 20070008

FICHE DE RENSEIGNEMENT COURSE du 08/05/2025

CLUB ORGANISATEUR : **STVS** - Sainte Tulle Vélo Sports

CORRESPONDANT : Alain BASSI tél : 06 82 67 53 29

Courriel : bassi.alain@orange.fr

DATE : Jeudi 08 mai 2025 **LIEU :** 04220 SAINTE TULLE

INTITULE DE LA COURSE : **15ème GRAND PRIX CYCLISTE PIERRE ET LOUIS AVARELLO**

CATEGORIES : **1** [x] **2** [x] **3** [x] **4** [x] **féminine** [ ] **Hors Catégorie** [ ]

TYPE : Circuit de 2,5 km **PARTICULARITES – DIFFICULTES :** plat

Engagements en ligne uniquement

Lien site CNS UFOLEP : https://www.ufolep-cyclisme.org/Site_Activites_Cyclistes

Ouvert à FFC et FSGT suivant règlement national UFOLEP

CATEGORIES	RETRAIT DES DOSSARDS	DEPART	NOMBRE DE TOURS	KMS
1ère catégorie	14h30	15h30	32	80
2ème catégorie	12h30	13h30	28	70
3ème catégorie	09h30	10h30	24	60
4ème catégorie	07h30	08h30	20	50

DOSSARDS – DEPART - ARRIVEE : ZA des Bastides blanches

RECOMPENSES : aux cinq premiers de chaque catégorie